

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée

TRANSACTIONS

A - IMMEUBLES

5 000 €	T.T.C.	pour les ventes comprises entre :	1 €	et	50 000 €
9%	T.T.C.	pour la part comprise entre :	50 000 €	et	100 000 €
8%	T.T.C.	pour la part comprise entre :	100 000 €	et	300 000 €
7%	T.T.C.	pour les ventes comprises entre :	300 000 €	et	145 001 €
6%	T.T.C.	pour les ventes comprises entre :	1 000 000 €	et	3 000 000 €
4,80%	T.T.C.	pour les ventes supérieures à :	3 000 000 €		

B - VENTE LOTS LOCATION MEUBLEE

10%	T.T.C.	pour les ventes jusqu'à :	100 000 €	
12%	T.T.C.	pour la part des ventes supérieures à :	100 000 €	

C - TERRAINS - FONDS DE COMMERCE

10%	T.T.C.			
-----	--------	--	--	--